

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

-----  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**

-----  
**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 10 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 mars s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL, Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE), Lucie TOLMAIS (P. M. BAIL).

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

### Police et libertés publiques

#### DENOMINATION DE VOIES ET ADRESSAGE LEGAL – MISE A JOUR DE LA LISTE DES VOIES

DL20250310_09	Présents :	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :	Pour :	Contre :
---------------	------------	------------	---------------	----------------------	--------	----------

**Annexe :** - Liste des noms mise à jour

**Rapporteur :** M. Chrétien

Pour faciliter le repérage, l'accès des services de secours ou commerciaux, la localisation dans les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au Conseil Municipal d'attribuer, par délibération, un nom aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal, dont la délibération est exécutoire par elle-même. Des demandes peuvent également émaner des habitants.

Par délibération en date du 23 septembre 2024, le Conseil municipal a validé la dénomination des voies et lieux-dits de la commune. La liste des voies adoptée lors de cette précédente délibération n'était pas exhaustive et nécessite une mise à jour régulière pour intégrer de nouvelles voies et régulariser certaines voies déjà existantes.

#### Liste des voies à intégrer :

- **Allée Marc Mouchel :** voie reliant le Boulevard Maritime à l'esplanade Alexandre Lofi (longeant le terrain de boules), du nom de l'ancien président de l'office du tourisme (*modification de la délibération du 5/07/2013, qui instituait la Rue Marc Mouchel*) ;

#### Créations :

- **Impasse des Amazones :** voie perpendiculaire à la Route de Caen, entre le centre équestre et la résidence LE YEARLING (*les colotis de cette impasse, cadastrée AV 83 182 186 187 et rattachée à la route de Caen, ont saisi le conseil municipal pour modifier leur adresse en Impasse des Amazones*).
- **Place Ingrid Tanqueray :** voie perpendiculaire à l'avenue Général LECLERC, desservant le COSEC, cadastrée AY 292, du nom d'une basketteuse de haut niveau qui a fait ses débuts à Ouistreham.

#### modification :

- **Chemin Grand Boisselle :** modification partielle du Chemin Boisselle, avec une nouvelle dénomination pour distinguer sa portion est, entre la rue Emile Herblin et la Route de Caen.

Lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-2114 04884-2025 0310-DL2025 0310\_

Ville de QUISTREHAM-RIVA-BELLA  
Extrait du registre des Délibérations

DEL20251125\_09

Du 10 mars 2025

CM1.2025



- ➔ **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies listées ci-avant ;
- ➔ **VALIDE** la mise à jour de la liste des rues et voies dans le cadre de l'adressage, liste jointe en annexe de la présente délibération (sont indiqués en rouge les nouveaux noms validés en séance présente et ceux qui avaient été omis) ;
- ➔ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le **17 MARS 2025**  
Certifié exécutoire.